



PREFET MARITIME
DE LA MEDITERRANEE

PREFET DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ARRETE INTER-PREFECTORAL

Portant approbation du programme de surveillance
du plan d'action pour le milieu marin
de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale »

Le préfet maritime de la Méditerranée,
Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- VU la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- VU le code de l'environnement et notamment les articles R. 219-10 et R. 219-15 ;
- VU le décret n° 2011-492 du 5 mai 2011 relatif au plan d'action pour le milieu marin modifié ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 avril 2015 relatif aux critères et méthodes pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de surveillance du plan d'action pour le milieu marin ;
- VU les avis émis lors de la consultation du public du 22 août au 21 novembre 2014 ;
- VU les avis émis par les assemblées et organismes consultés ;

ARRETENT

Article 1^{er} Le programme de surveillance du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale » est approuvé.

Article 2 Le programme de surveillance, ainsi que les autres éléments du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Méditerranée Occidentale », sont consultables sur le site internet de la direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée :

www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

Ils sont tenus à la disposition du public au siège de la DIRM Méditerranée, ainsi qu'à la préfecture maritime de la Méditerranée et à la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4 Le secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'adjoint pour l'action de l'Etat en mer du préfet maritime de la Méditerranée, le directeur interrégional de la mer Méditerranée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Toulon, le - 3 JUIN 2015

Le préfet maritime de la Méditerranée

A Marseille, le 03 JUIN 2015

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Michel CADOT